



Service Public
Fédéral
FINANCES

PERCEPTION
ET RECOUVREMENT

Centre de Perception - Attestations

Exp. : Boulevard du Roi Albert II, 33 bte 43 - 1030 SCHAERBEEK

ECORYS BRUSSELS
Rue Belliard, 12
1040 Etterbeek



Date de la demande
5 mars 2024

Référence attestation
1344041

Demandeur :
ECORYS BRUSSELS
808974951

Annexe(s) :

SCHAERBEEK, le 5 mars 2024

Attestation fiscale pour participation à un marché public - Délivrée de manière électronique via le portail MyMinfin

Référence du marché public : Green deal

L'Administration générale de la Perception et du Recouvrement du SPF Finances, certifie que :

- Le demandeur **ne doit pas plus de 3.000 €**, ni pour l'ensemble des taxes, amendes, intérêts, frais de poursuite liés aux impôts direct ; ni pour l'ensemble des impôts, intérêts, amendes administratives, accessoires liés à la TVA.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PERCEPTION

DIRECTION FINACO

Votre personne de contact :

Financiële analyse en contractanten

Tél. : 02 509 20 51

Courriel : ad2-sectieattesten@rsz.fgov.be

ECORYS BRUSSELS NV

Rue Belliard 12

1040 Etterbeek

A rappeler dans toute correspondance :

Numéro d'entreprise : 808.974.951

Nos références : DG II/2C02/27800JJUE2Z5Z-1

Bruxelles, le 30/04/2024

Votre lettre du : 30/04/2024

Vos références :

Annexe(s) :

Objet : **ATTESTATION MARCHÉS PUBLICS délivrée en exécution de l'article 62 de l'Arrêté Royal du 18 avril 2017 (M.B. du 9 mai 2017) relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques tel que modifié par l'Arrêté Royal du 15 avril 2018 (M.B. du 18 avril 2018), et de l'article 68 de l'Arrêté Royal du 18 juin 2017 (M.B. du 23 juin 2017) relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs spéciaux, entrés en vigueur le 30 juin 2017, et en exécution de l'article 33 §4 de la loi relative à la continuité des entreprises tel que remplacé par l'article 18 de la loi du 27 mai 2013 (M.B. du 22 juillet 2013).**

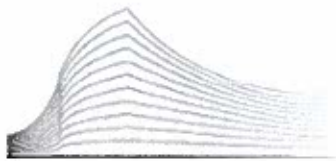
Madame, Monsieur,

L'Office National de Sécurité Sociale atteste que, d'après les écritures enregistrées à la date du 26/04/2024 et sur base des cotisations à déclarer jusqu'au 4ème trimestre 2023 inclus, l'employeur n'a pas de dette en cotisations.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Digitally signed by

DN: cn=ONSS - RSZ, c=BE, l=Saint-Gilles, st=Région de Bruxelles-Capitale, o=RSZ-ONSS,
email=supportcertificates@smals.be, serialNumber=MAS20230525764742
Date: 2024.04.30 17:12:10 +02'00'



Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles

Greffe des faillites
Tel.: 02/557.76.60

Bruxelles, le 28/01/2025

ATTESTATION DE NON FAILLITE ET DE NON DISCONTINUITÉ

Le soussigné, greffier du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles certifie,
qu'il ressort du registre central tenu en exécution des dispositions du Code de droit économique,
que la société mentionnée ci-après :

SA ECORYS BRUSSELS

Avenue des Arts 46

1000 Bruxelles

BCE : 0808.974.951

n'a fait l'objet d'aucune procédure en réorganisation judiciaire auprès du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles (anciennement dénommé tribunal de commerce francophone de Bruxelles) et n'a pas été déclarée en faillite par celui-ci, pendant une période remontant à cinq ans à dater de ce jour, ou à tout le moins depuis sa constitution.

Bruxelles, le 28/01/2025

Le Greffier,

ESSAF K.



**Aydin
Ozgul** Digitally signed
by Aydin Ozgul
Date: 2025.03.07
15:30:25 +01'00'